

CMQ-65921

**EXTRAIT VÉRITABLE** des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 29 mai 2017.

**R É S O L U T I O N**

**2017-119**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**ENGAGEMENT DE MME STÉPHANIE LORTIE  
AU POSTE D'AGENTE DE BUREAU SPÉCIALISÉE / TAXES ET PERCEPTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal n'a pas délégué à tout fonctionnaire ou employé de la Ville qui n'est pas un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employés qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin comme le prévoit l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission a autorisé (résolution numéro 2017-087) le directeur général à procéder à l'affichage, à l'interne et à l'externe, du poste régulier à temps plein d'agent(e) de bureau spécialisé(e) aux taxes et à la perception à la suite de la démission de Mme Colette Major;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général a formé un comité de sélection qui a procédé à cinq entrevues d'embauche;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande de retenir la candidature de Mme Stéphanie Lortie.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST RÉSOLU QUE** la Commission autorise le directeur général à procéder à l'engagement de Mme Stéphanie Lortie au poste d'agente de bureau spécialisée aux taxes et à la perception, à compter du 4 juillet 2017, au salaire prévu à l'échelon 1.

Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective liant la Ville à ses travailleuses et travailleurs.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02.130.00.141 (salaires réguliers administration).

La secrétaire de la Commission,

  
Céline Lahaie, notaire